



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

SERVICE DE SOUTIEN À L'APPROVISIONNEMENT SERVICE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS / D'ASSISTANCE À LA GESTION DE LA CHAÎNE DE LOGISTIQUE (CBS/SCMA): PROCESSUS

Introduction

Le dispositif CBS/SCMA est une stratégie à long terme destinée à améliorer et à pérenniser l'approvisionnement la gestion de la chaîne logistique des produits pharmaceutiques et de santé à l'échelle des pays. Ces services s'adressent aux pays confrontés à des difficultés et des limites en matière de gestion des achats et des stocks. Les principaux domaines d'application du CBS/SCMA sont les suivants:

- Quantification et prévision des besoins
- Planification des achats
- Gestion logistique (stockage, inventaire, distribution et Gestion Informatique de la Logistique)
- Assurance Qualité et activités associées

Un large éventail de prestations est disponible. Ces prestations peuvent prendre la forme de formation, de soutien technique axé sur le transfert de compétences, ou au développement et à l'utilisation de systèmes et outils opérationnels. Les principes directeurs de cette aide technique sont de :

- i. répondre aux besoins concrets exprimés (chaque pays/Réциpiendaire Principal est activement impliqué dans la définition de ses besoins et exigences ainsi que dans le choix des différents prestataires de service)
- ii. collaborer avec les partenaires techniques et de développement
- iii. contrôler systématiquement les performances des prestataires de services.

Ce document a pour but de décrire les étapes nécessaires aux pays/Réциpiendaires Principaux (PR) pour inscrire leur participation au dispositif CBS/SCMA et assurer une réponse rapide à leurs demandes.

Objectifs

- S'assurer que les étapes nécessaires à la participation au Service de Renforcement des Capacités (CBS) / d'Assistance à la Gestion de la Chaîne Logistique (SCMA) ont été bien comprises par les PRs.
- S'assurer que les demandes provenant des PRs s'inscrivent dans le cadre des systèmes nationaux de Gestion des Achats et des Stocks (GAS), soutenir la mise en œuvre, et contribuer à améliorer la conception et le fonctionnement à long terme du système de GAS.

Participation aux Services de Renforcement des Capacités et d'Assistance à la Gestion de la Logistique

- La participation est volontaire et les PR peuvent opter pour le CBS/SCMA à tout moment. Pour les aider dans leur décision, les PR sont invités à lire les informations mises à leur disposition sur le site du Fonds mondial à l'adresse <http://www.theglobalfund.org/fr/procurement/vpp/?lang=fr>

- Les PR peuvent étudier les options possibles ou adresser leurs questions et demandes de précisions sur le CBS/SCMA à l'équipe du Service de Soutien à l'Approvisionnement par e-mail, conférence téléphonique, réunion, ou dans le cadre d'une visite dans le pays si nécessaire.

Les PR peuvent initier le CBS/SCMA en incluant au Plan GAS des activités de renforcement des capacités. Les besoins en CBS/SCMA peuvent également être identifiés par le Service d'Aide à la Gestion des Produits Pharmaceutiques (PMAS) ou suite à l'examen des Plans GAS et des capacités du PR effectué par l'Agent Local du Fonds. Une fois la décision prise par un PR de participer au CBS/SCMA, le processus est le suivant :

1. Inscription

Le PR doit faire part de son intention de recourir aux services de CBS/SCMA en adressant au Gestionnaire de Portefeuille (FPM) un e-mail précisant les points suivants :

- Le nom de la/des subvention(s)
- Les difficultés ou contraintes rencontrées par le PR en matière de Plan GAS (quantification, gestion informatique de la logistique, stockage, distribution, assurance qualité, etc.) pour lesquelles il souhaite faire appel aux services de CBS/SCMA

2. Identification des domaines d'intervention du CBS/SCMA

L'équipe du Service de Soutien à l'Approvisionnement (PSS) travaille avec le PR, l'Equipe Nationale du Fonds Mondial et d'autres partenaires pour identifier les domaines d'application du CBS/SCMA. Les partenaires concernés peuvent être l'Instance de Coordination Nationale, d'autres PR, l'Agent Local du Fonds ou bien des partenaires de développement multilatéral et bilatéral. Ces concertations sont indispensables pour assurer la complémentarité entre l'aide technique fournie dans le cadre du CBS/SCMA et les efforts déjà déployés dans le pays par les partenaires. L'équipe PSS peut procéder à des visites sur le terrain. Ces concertations doivent permettre d'aboutir à un consensus concernant le champ d'application du CBS/SCMA.

3. Sollicitation d'Offres de Services

Le champ d'application est communiqué aux prestataires de services de CBS/SCMA présélectionnés sous la forme d'une Sollicitation d'Offre de Services. Les prestataires de services disposent généralement de 15 à 20 jours ouvrables pour soumettre les propositions techniques et financières couvrant les besoins du PR en CBS/SCMA tels que définis dans le cahier des charges.

4. Élaboration d'Offres de Services

Les prestataires de services de CBS/SCMA élaborent des Offres de Services et des budgets qu'ils soumettent à l'équipe du Service de Soutien à l'Approvisionnement (PSS). Les offres de services incluent les stratégies d'application, les technologies, les activités clés, les délais et les budgets proposés.

5. Examen de la Sollicitation d'Offre de Services et sélection du prestataire de services de CBS

Le PR est responsable pour la sélection des prestataires de services CBS/SCMA. Suite à la soumission des Offres de Services par les prestataires, l'équipe PSS prépare une vue d'ensemble des candidatures en fonction d'un ensemble de critères d'évaluation, et adresse ses recommandations au PR. Le PR passe en revue les offres reçues et les recommandations faites par l'équipe PSS, et sélectionne le prestataire de services de CBS/SCMA approprié pour la mission.

6. Plans de travail pour l'assistance technique

Le Fonds Mondial (équipe PSS) facilite le processus de planification des offres de services entre le PR, les partenaires dans le pays et les fournisseurs de CBS/SCMA. Ceci peut nécessiter des visites dans les pays ainsi que des réunions de planification avec les parties intéressées, afin d'élaborer des plans de travail détaillés et définir les services à développer dans le cadre de l'Offre de Services.

7. Établissement du contrat avec le prestataire de services de CBS/SCMA

Le Fonds Mondial facilite l'établissement d'un contrat de prestation de services entre les PR et les prestataires de services de CBS/SCMA. Puisque le rôle du Fonds Mondial est uniquement de faciliter les étapes du processus, il ne constitue pas une partie au contrat passé entre le PR et le prestataire de services de CBS/SCMA. C'est au PR de négocier le contrat et de s'assurer que :

- Le Contrat de Prestation de Services précise des objectifs et activités clairs, vérifiables, et leurs échéances
- Le paiement des services de CBS/SCMA se fasse conformément aux objectifs atteints et activités mises en œuvre
- Toute activité soit adaptée au Cadre de Performance défini dans l'Accord de Subvention passé avec le Fonds Mondial
- Les activités du Contrat de Prestation de Services soient en accord avec le Plan GAS et les objectifs de l'accord de subvention
- Le coût des activités de CBS/ SCMA, également au niveau local, soit inclus dans le budget de la subvention.

8. Suivi et Évaluation des services de CBS/SCMA

Dans le cadre du suivi de la subvention, le Fonds Mondial supervise la mise en œuvre des Contrats de Prestations de CBS/SCMA par les PR et leurs prestataires. Cette supervision inclut l'examen des activités de CBS/SCMA et la réalisation des prestations figurant dans l'Offre de Service. Pour ce faire, le Fonds Mondial peut collaborer avec les partenaires du pays à l'échelle nationale, mais peut également charger l'Agent Local du Fonds ou tout autre prestataire indépendant d'évaluer de manière objective l'efficacité et l'efficacité des activités de l'Offre de Services menées pour atteindre les objectifs prédéfinis.

9. Paiement des services de CBS/SCMA

Les services de CBS/SCMA sont financés par la subvention du PR. Le PR demande au Fonds Mondial de régler les factures des prestataires de services CBS/SCMA par paiement direct, à partir de la subvention du PR, conformément aux conditions générales du contrat établi entre le PR et le fournisseur. La demande est soumise au Fonds Mondial par l'intermédiaire du Gestionnaire de Portefeuille (FPM).

Nous rappelons que les services CBS/SCMA constituent une activité à long terme et qu'il est donc conseillé au PR d'identifier les activités répondant à des besoins tant à court terme qu'à long terme, afin de permettre une mise en œuvre échelonnée. Les services CBS/SCMA nécessitent un investissement à long terme, c'est pourquoi, le PR doit s'assurer de disposer d'un budget suffisant et devra inclure ces frais lors de la budgétisation de nouvelles subventions ou d'une réaffectation de fonds dans le cadre de subventions déjà existantes.